

**GRILLE TARIFAIRE VITADOM 2022 MODE PRESTATAIRE**

**MENAGE & GARDE D'ENFANTS A DOMICILE**

<b>Tarifs des prestations garde d'enfants à domicile</b>	Tarifs horaires TTC (TVA 10%)	Tarifs horaires HT	Après réduction fiscale 50%
<b>Formule Fidélité</b> (Prestations régulières)			
Tarif horaire Garde d'enfants de 0 à 3 ans	26.30€	23.91€	13.15€
Tarif horaire Garde d'enfants de 3 à 6 ans	25.50€	23.18€	12.75€
Tarif horaire Garde d'enfants de 6 et plus	24.15€	21.95€	12,075€

<b>Tarifs des prestations ménage et repassage</b>	Tarif horaire TTC (TVA 10%)	Tarifs horaires HT	Après réduction fiscale 50%
<b>Formule Fidélité</b> (Prestations régulières)			
Tarif horaire Ménage/ Repassage <i>Prestations réalisées uniquement du lundi au samedi entre 8H à 20H</i>	24,15€	21.95€	12.075€
<b>Formule Liberté</b> (Heures à la demande)			
Tarif horaire Ménage/ Repassage <i>Prestations réalisées uniquement du lundi au samedi entre 8H à 20H</i>	24.15€	21.95€	12,075€

<b>Tarif des frais accessoires</b>	Tarif TTC (TVA 10%)	Tarifs horaires HT	Après réduction fiscale 50%*
Abonnement mensuel Formule Liberté	19.90€	18.18€	
Frais de dossier annuels (Ménage, repassage, garde d'enfants + 6ans)	50€	45.45€	
Frais de dossier annuels (garde d'enfants - 6ans)	100€	90.91€	
Frais d'envois postaux (plannings, factures, attestations fiscales...)	5€	4,54€	
Participation aux frais de déplacement de l'intervenant ( <b>par intervention</b> ) **	1,70€	1,54€	0,85€
Utilisation du véhicule de l'intervenant à domicile	0,90€ / km	0,82€	0.45€
Heures de nuit (réalisées entre 21h et 6h) – Majoration du tarif horaire	25%		
Heures de dimanche /jours fériés (hors 1 <sup>er</sup> mai et 25 décembre) Majoration du tarif horaire	50%		
Heures de jours fériés 1er mai et 25 décembre Majoration du tarif horaire	100%		

**DEVIS OBLIGATOIRE ET GRATUIT**

**Franchise d'assurance**

La société VITADOM est assurée au titre des dommages pouvant être causés par son personnel au domicile de nos clients. Une franchise de 80€ est systématiquement appliquée sur le remboursement de la valeur à neuf des biens pouvant être détériorés.

*\*L'avantage fiscal prend la forme d'un crédit d'impôt sur le revenu égal à 50 % des dépenses engagées pour des prestations de services à la personne dans la limite de 12 000 € par an. Des majorations du plafond annuel de dépenses (jusqu'à 20 000 € maximum) peuvent intervenir en fonction du nombre d'enfants à charge, de la présence d'enfants handicapés, d'ascendants vivant au domicile du déclarant... (article 199 sexdecies du code général des impôts).*

\*\* Non applicable aux prestations ponctuelles

NB : Un pack d'heures prépayé peut être envisagé pour des demandes spécifiques (conditions en agence)